

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 14.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 MAI 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 17 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 17 (17 pour)
- Secrétaire de séance : Jean-Yves SIGAUD

Le six mai deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représenté : LOMBARD Pascal représenté par SCHÜLER Jean à qui il a donné procuration

Absent excusé : MARTIN Florent.

ORDRE DU JOUR : Marché pour la fourniture et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents de la CCSB

En application du Code du Travail et en tant qu'employeur, la CCSB doit mettre les Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés, à la disposition des agents. Lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, la CCSB doit également mettre à leur disposition des vêtements de travail adaptés.

Le marché actuel de location et d'entretien des équipements textiles arrivera à son terme le 31 décembre 2025. Il est donc nécessaire de relancer un nouveau marché qui serait alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : fourniture des vêtements :
- Lot 2 : lavage des vêtements :

Le marché serait passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Le lot 1 aurait une durée de 40 mois à compter du 1^{er} septembre 2025, avec un montant maximum de 50 000 € HT.

Le lot 2 aurait une durée de 38 mois à compter du 1^{er} novembre 2025, avec un montant maximum de 100 000 € HT.

Le montant total du marché serait donc de 150 000 € HT maximum.

La consultation serait lancée en procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement d'un marché pour la fourniture et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents de la CCSB, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Jean-Yves SIGAUD

Publiée le : **15 MAI 2025**